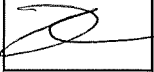


SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

DELIBERATION N°2024_030

ESTIMATION DU RESULTAT 2023 EN VUE DE SA REPRISE ANTICIPEE

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 27 février 2024

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Elidia BERENFELD (pouvoir Enguerrand BONNAS)

Absente excusée : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 23

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Pour établir de manière la plus précise possible la prévision comptable 2024, il convient d'estimer, ceci avant l'arrêt des comptes, les résultats comptables de l'exercice 2023 tels qu'ils se dessinent à la mi-février 2024.

En investissement le résultat de clôture à la fin 2023 se calcule ainsi :

Dépenses réalisées dans l'exercice 2023 :	1 392 325,40	a
Recettes réalisées dans l'exercice 2023 :	1 452 316.18	b
Résultat de clôture 2022 reporté :	876 477.99	c
Résultat de clôture estimé au 31/12/2023 :	936 468,77	d = -a+b+c

Les reports engagés en 2023 et payables en 2024 se montent à 306 654.37 €, un montant inférieur au résultat d'investissement.

En fonctionnement, le résultat de clôture à la fin 2023 se calcule ainsi :

Dépenses réalisées dans l'exercice 2023 :	3 183 852,00	a
Recettes réalisées dans l'exercice 2023 :	3 552 474,85	b
Résultat de clôture 2022 reporté :	576 164,34	c
Résultat de clôture estimé au 31/12/2023 :	944 787,19	d = -a+b+c

Paraphe

Il est proposé au conseil municipal de valider ces estimations en vue de les prendre en compte dans le budget primitif 2024 pour les montants suivants :

1. Section d'investissement : 936 468,77 € reportés de droit en recettes d'investissement
2. Section de fonctionnement :
 - 22 532.44€ au compte R/1068 du budget d'investissement
 - 246 198.01 au compte R/002 pour l'équilibre du budget de fonctionnement

Ces affectations feront l'objet d'un ajustement par décision modificative si cela s'avère nécessaire après la validation du compte administratif par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

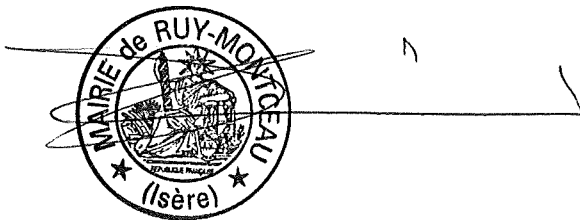
VALIDE ces estimations,

VALIDE l'affectation des excédents de clôture 2023 tels que proposés ci-dessus,

S'ENGAGE à procéder aux ajustements nécessaires après l'arrêt du compte administratif.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 14 mars 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.